

CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Numéro 15
Janvier 2000

Longtemps considérée comme la catégorie de la population qui souffrait le plus de la pauvreté, les personnes âgées ont vu leur situation radicalement changer grâce à l'instauration du système de protection sociale. Si au début du siècle, le système des pensions visait essentiellement les ouvriers, il s'est progressivement étendu à l'ensemble des catégories durant la première moitié du XXème siècle. Depuis, différentes phases d'harmonisation et d'amélioration des prestations ont conduit au système de pensions actuel.

Avant de donner une mesure du revenu et du niveau de vie des personnes âgées en 1997, d'en décrire l'évolution au cours des dix dernières années et ses conséquences sur le taux de pauvreté, ce document dessinera les contours socio-démographiques de cette catégorie de population.

Dans un deuxième temps, cette étude observera la composition du revenu des personnes âgées, plus particulièrement le poids que prennent les revenus de remplacement.

Puis, seront mises en évidence les différences de revenus et de niveau de vie selon le type de ménage et selon l'ancienne activité professionnelle des personnes âgées.

Enfin, l'analyse s'attachera plus particulièrement aux pensions de vieillesse et de survie.

Revenu et niveau de vie des personnes âgées

Frédéric BERGER - CEPS/Instead

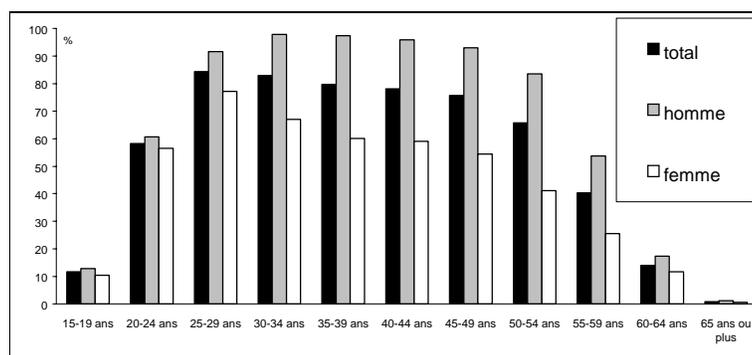
L'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré l'année 1999 année internationale des personnes âgées.

Dans son plan d'action international sur le vieillissement, l'ONU met l'accent sur la nature multidimensionnelle du vieillissement. Le bien-être économique des personnes âgées constitue une des dimensions du vieillissement. Si, à l'heure actuelle, le problème est bien moins aigu dans les pays développés que dans les pays en voie de développement ou en transition, l'ensemble des Etats Membres de

l'ONU débattent des solutions pour garantir, dans le futur, les revenus des personnes âgées. Ils se trouvent confrontés à la question de l'avenir du système des retraites, composantes principales du revenu des personnes âgées.

Dans ce contexte, la présente étude a pour objectif de dresser le bilan du niveau de vie des personnes âgées au Luxembourg en 1997 et de comprendre son évolution au cours des dix dernières années.

Graphique 1 : Taux d'activité selon l'âge et selon le sexe en 1997



Source : PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

Le retrait de la vie active marque souvent l'entrée des individus dans la catégorie des personnes âgées et les études qui leur sont consacrées fixent généralement à 60 ans ou à 65 ans la limite inférieure de cette population. Si l'âge légal de la retraite se situe, sauf dispositions particulières, à 65 ans révolus au Luxembourg, la fin de la vie active a souvent sonné bien avant cet âge pour un grand nombre d'actifs. En réalité, au-delà de 60 ans, du fait des conditions d'attribution des pensions de vieillesse anticipées¹, les personnes actives sont rares ; seulement 14 % des 60-65 ans sont encore actifs (cf. graphique 1). Partant de ce constat, la population des personnes âgées sera définie dans cette étude comme le groupe d'âge de 60 ans ou plus vivant dans un ménage privé.

LES PERSONNES AGEES : UN GROUPE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DANS LA POPULATION TOTALE

Au 1^{er} janvier 1999, les personnes de 60 ans ou plus représentaient 19,1 % de la population². L'espérance de vie des femmes étant supérieure à celle des hommes, ces derniers ne représentent que 41,5 % des personnes âgées. Près de 20 ans auparavant, au recensement de 1981, les personnes de 60 ans ou plus ne représentaient que 17,8 % de la population totale. Conséquence directe de l'allongement de la durée de vie, la plus forte progression de la population s'est produite pour les personnes du quatrième âge. Ce concept, issu de l'allongement de la durée de vie, scinde aujourd'hui la population des personnes âgées en deux groupes d'âge :

- le troisième âge qui, avant l'apparition du concept de quatrième âge désignait à lui seul les personnes de 60 ans ou plus, et qui ne s'adresse plus aujourd'hui qu'à la population de 60 à 79 ans et,
- le quatrième âge qui désigne la population de 80 ans ou plus.

Entre 1981 et 1999, tandis que la population totale augmentait de près de 18 %, celle du quatrième âge progressait de 63,4 % et celle du troisième âge de 20,6 %. Pour une femme sur cinq et un homme sur dix³, l'entrée dans le quatrième âge s'accompagne de l'entrée, volontaire ou involontaire, dans un ménage collectif (maison de retraite, de soins...). Les personnes âgées vivant dans un ménage collectif forment donc une part non négligeable de l'ensemble des personnes âgées, plus particulièrement dans les tranches d'âges supérieures. Toutefois, les résultats qui suivent n'intègrent pas les personnes vivant dans ce type de ménage.

Lorsqu'on considère uniquement les personnes de 60 ans ou plus qui vivent dans un ménage privé⁴ (cf. tableau 1), 44,8 % sont des hommes et 55,2 % des femmes. Un quart des personnes âgées vivent seules, 57 % vivent dans un ménage de deux personnes, 11 % dans un ménage de trois personnes et 7 % dans un ménage de quatre personnes ou plus. Un peu plus de six personnes sur dix sont mariées, trois personnes sur dix sont veuves, le reste se répartissant entre les célibataires et les divorcées. L'espérance de vie des femmes étant supérieure à celle des hommes, elles vivent plus fréquemment seules et composent l'essentiel des personnes veuves.

Par rapport à 1987, la structure des personnes de 60 ans ou plus vivant dans un ménage privé s'est modifiée. La répartition homme-femme est plus équilibrée. La part des personnes veuves s'est réduite alors que celle des personnes mariées a augmenté. La proportion des personnes vivant dans un ménage de deux personnes a progressé de dix points au détriment des personnes vivant dans un ménage d'une personne et de celles vivant dans un ménage de trois personnes et plus. Cette dernière tendance marque la régression des ménages de type clanique, c'est-à-dire les ménages où cohabitent plusieurs familles.

Tableau 1 : Caractéristiques des personnes de 60 ans ou plus vivant dans un ménage privé en 1987 et 1997 (en %)

	1987	1997
Sexe		
Homme	39,0	44,8
Femme	61,0	55,2
	100,0	100,0
Etat-civil		
Célibataire	8,2	5,4
Marié (e)	52,0	61,7
Veuf (ve)	38,4	30,4
Divorcé (e)	1,4	2,5
	100,0	100,0
Taille du ménage		
1 personne	28,2	24,8
2 personnes	46,5	56,9
3 personnes	11,9	10,9
4 personnes ou plus	13,4	7,4
	100,0	100,0

Sources : PSELL1(1987) et PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

Pour comprendre les résultats

Le programme PSELL (Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg) constitue un instrument unique permettant de connaître l'évolution des conditions d'existence des personnes et des ménages au Grand-Duché de Luxembourg. Le programme PSELL 1 a débuté en 1985 par des interviews auprès d'un échantillon de 6 110 personnes réparties dans 2 012 ménages, interviews reconduites chaque année jusqu'en 1994 date à laquelle l'échantillon était composé de 4 966 personnes vivant dans 1 809 ménages. Le programme PSELL 2 a pris la relève de son prédécesseur à partir de 1995 et continue d'interroger chaque année, un échantillon représentatif de la population résidente affiliée auprès du système de sécurité sociale luxembourgeois (soit plus de 95 % de la population résidente) sur les principaux aspects de la vie de la population du pays.

¹ La pension de vieillesse anticipée peut être attribuée :

a) lors de l'accomplissement de la 57^{ème} année d'âge, si l'assuré justifie d'un stage de 480 mois d'assurance obligatoire. Seules les périodes d'assurance obligatoire peuvent être mises en compte pour l'accomplissement de ce stage
b) lors de l'accomplissement de la 60^{ème} année d'âge, si l'assuré justifie d'un stage de 480 mois d'assurance pour lequel, outre les périodes d'assurance obligatoire, d'autres périodes peuvent être prises en compte.

² Cf. « L'économie luxembourgeoise en 1998 », note de conjoncture 2, STATEC, 1999.

³ Derniers chiffres disponibles, recensement de la population 1991.

⁴ Les résultats qui vont suivre sont issus du Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg". Il est représentatif de la population résidente au Luxembourg dans un ménage privé et affiliée, directement ou indirectement, au système de sécurité sociale luxembourgeois.

NIVEAU DE VIE DES PERSONNES AGEES

La sous-population des personnes âgées a longtemps été identifiée comme celle disposant, en moyenne, des ressources financières les plus faibles. Aujourd'hui, les personnes âgées ont vu se réduire l'écart de niveau de vie qui les séparait de la population active. En 1997, le niveau de vie (cf. encadré 1) moyen des personnes âgées s'élève à 78 950 LUF/mois, celui des moins de 60 ans s'élève à 82 500 LUF/mois (cf. tableau 2). La moitié des ménages de 60 ans ou plus dispose d'un niveau de vie qui atteint 69 000 LUF. Pour les moins de 60 ans, ce niveau de vie médian atteint 73 750 LUF/mois.

En l'espace de 10 ans, hors inflation, le niveau de vie des personnes âgées a augmenté de 42,4 % alors qu'il n'a augmenté que de 33,6 % pour les moins de 60 ans. Dès que les charges, dites lourdes, sont prises en compte, telles que le remboursement d'un emprunt hypothécaire ou encore les frais d'étude pour les enfants, le bien-être économique des personnes âgées est en moyenne supérieur à celui de leurs cadets. Plus de 80 % des personnes de 60 ans ou plus sont propriétaires de leur logement et près de 95 % de ces propriétaires ont terminé de rembourser l'emprunt lié à l'achat de leur logement. Parmi la population des moins de 60 ans,

70 % des ménages propriétaires de leur logement continuent à rembourser cet emprunt.

Une des conséquences de l'augmentation plus importante du niveau de vie des personnes âgées entre 1987 et 1997 est la réduction du taux de pauvreté monétaire relative⁵ de cette sous-population. En 1987, 7,3 % des personnes âgées se situaient au-dessous de la ligne de pauvreté monétaire relative pour 4,1 % des personnes de moins de 60 ans. Dix ans plus tard, alors que le taux de pauvreté a globalement légèrement augmenté dans l'ensemble de la population, 3,7 % des personnes âgées se situent sous la ligne de pauvreté pour 7,4 % des personnes de moins de 60 ans.

Le même constat est observé pour la pauvreté monétaire subjective⁶. En 1997, moins de personnes âgées déclarent vivre très difficilement ou difficilement avec les revenus dont elles disposent (3,2 %) que dix ans auparavant (4,9 %) alors que le phénomène contraire est observé pour les moins de 60 ans (9,5 % en 1991 pour 5,0 % en 1987).

Par ailleurs, en 1997, la proportion des personnes âgées dans les déciles inférieurs calculés selon les niveaux de vie est bien moins importante que dix ans auparavant (cf. tableau 3). Les déciles sont

calculés sur l'ensemble de la population ; chaque décile comprend 10 % de la population totale. Le 1^{er} décile regroupe les 10 % des ménages les plus défavorisés financièrement et le 10^{ème} décile les ménages les plus nantis. En 1987, 28,4 % des personnes de 60 ans ou plus appartenaient aux deux premiers déciles. Elles étaient donc sur-représentées parmi les 20 % des ménages les plus défavorisés. En 1997, elles ne sont plus que 19,2 % à appartenir aux deux déciles inférieurs, soit une proportion qui équivaut à celle de l'ensemble de la population.

Encadré 1 : Niveau de vie

Le niveau de vie permet de comparer le pouvoir d'achat de ménages dont la composition démographique est différente. Il est mesuré en divisant le Revenu Disponible Net du ménage par le nombre d'unités de consommation qui y sont recensées. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est obtenu en comptant une unité de consommation pour le chef de ménage, 0,5 unité pour toute autre personne âgée de 15 ans ou plus et 0,3 unité pour chaque personne de moins de 15 ans (échelle OCDE « modifiée »).

Tableau 2 : Niveau de vie mensuel moyen selon l'âge de la personne de référence dans le ménage (en LUF)

	1987	1997 (francs courants)	1997 (francs constants ; base 100=1987)	Evolution 1987 à 1997 (francs courants)	Evolution 1987 à 1997 (francs constants ; base 100 = 1987)
moins de 25 ans	38 322	57 787	44 998	50,8 %	17,4 %
25 à 30	46 163	79 368	61 803	71,9 %	33,9 %
30 à 35	50 024	81 965	63 826	63,8 %	27,6 %
35 à 40	46 889	75 635	58 897	61,3 %	25,6 %
40 à 45	46 616	81 996	63 850	75,9 %	37,0 %
45 à 50	47 817	80 475	62 665	68,3 %	31,1 %
50 à 55	50 647	95 588	74 434	88,7 %	47,0 %
55 à 60	50 716	89 930	70 028	77,3 %	38,1 %
60 à 65	45 746	75 304	58 639	64,6 %	28,2 %
65 à 70	42 652	83 513	65 031	95,8 %	52,5 %
70 à 75	38 923	81 232	63 255	108,7 %	62,5 %
75 ans ou plus	45 048	75 809	59 032	68,3 %	31,0 %
moins de 60 ans	48 058	82 479	64 226	71,6 %	33,6 %
60 ans ou plus	43 186	78 950	61 478	82,8 %	42,4 %
Ensemble	46 607	81 369	63 362	74,6 %	35,9 %

Sources : PSELL1 (1987) et PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

⁵ La ligne de pauvreté monétaire relative est égale à 50 % de la médiane du niveau de vie de l'ensemble de la population.

⁶ La pauvreté monétaire subjective est mesurée par rapport aux réponses que fournissent les ménages à la question suivante : « Si on considère les ressources mensuelles de votre ménage, direz-vous qu'elles vous permettent de vivre ? ... très difficilement, difficilement, plutôt difficilement, plutôt facilement, facilement, très facilement ». Un ménage et les membres qui le composent sont considérés comme "pauvres" lorsqu'ils ont déclaré vivre très difficilement ou difficilement avec les ressources mensuelles dont ils disposent.

Tableau 3 : Répartition des personnes âgées selon les déciles de niveau de vie en 1987 et en 1997 (en %)

	1987	1997
1 ^{er} décile	14,6	8,3
2 ^{ème} décile	13,8	11,9
3 ^{ème} décile	12,1	11,3
4 ^{ème} décile	9,7	10,7
5 ^{ème} décile	10,6	13,5
6 ^{ème} décile	7,4	12,1
7 ^{ème} décile	8,5	8,3
8 ^{ème} décile	7,2	9,7
9 ^{ème} décile	7,6	7,6
10 ^{ème} décile	8,5	6,8
Ensemble	100,0	100,0

Sources : PSELL1(1987) et PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

UNE DISTRIBUTION PLUS EGALITAIRE DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES AGEES

Outre l'augmentation sensible du niveau de vie entre 1987 et 1997, les écarts de niveau de vie à l'intérieur de la population de 60 ans ou plus se sont légèrement réduits. L'indice de Gini, qui mesure la concentration d'une distribution, est passé de 0,27 en 1987 à 0,26 en 1997. Plus cet indice est proche de 1, plus l'inégalité est importante. Au contraire, pour les moins de 60 ans, l'indice de Gini est passé de 0,24 à 0,26, signifiant une dispersion plus grande des niveaux de vie.

Par ailleurs, la réduction des inégalités au sein de la sous-population des personnes âgées est confirmée par un second indicateur qui, lui aussi, s'est réduit entre ces deux dates : l'écart interdécile. Il est passé de 0,325 en 1987 à 0,272 en 1997. Cet indicateur est le rapport entre la valeur du niveau de vie qui sépare les 90 % des niveaux de vie les plus bas des 10 % des niveaux de vie les plus élevés et la valeur qui sépare les 10 % des niveaux de vie les plus bas des 90 % des niveaux de vie les plus élevés. Pour les moins de 60 ans, cet indicateur est passé de 0,296 en 1987 à 0,330 en 1997.

Une partie de la réduction de ces inégalités est à mettre à l'actif du changement de structure de la population de 60 ans ou plus. La part des femmes veuves vivant seules, lesquelles détiennent la plupart du

temps les niveaux de vie les plus faibles, a baissé du fait de l'augmentation de l'espérance de vie des hommes entre 1987 et 1997. Cette catégorie de la population pèse donc moins fortement dans la distribution des niveaux de vie des personnes âgées. Dans le même temps, les pensions de survie, sources essentielles du revenu des femmes veuves vivant seules, ont augmenté plus rapidement que les autres sources de revenus entre 1987 et 1997.

LA COMPOSITION DU REVENU DES PERSONNES AGEES

La plus grande part des revenus des personnes âgées est composée par les revenus de remplacement. Ces revenus se décomposent essentiellement en retraite, préretraite, pension de survie, revenu minimum garanti, pension d'invalidité. Les revenus de remplacement forment, en 1997, 70 % du revenu des 60 ans ou plus. Les revenus du travail forment encore 17 % de leur revenu, mais ce sont essentiellement les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 à 64 ans qui détiennent encore des revenus du travail. Les revenus du capital, quant à eux, forment 12 % des revenus (cf. *tableau 4*).

Ventilés selon la caisse de maladie⁷ de la personne de référence du ménage, des différences assez importantes dans la composition moyenne du revenu des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus apparaissent (cf. *tableau 5*). Ces différences sont le résultat, d'une part, de la proportion des personnes âgées encore actives ou de la présence de personnes actives de moins de 60 ans dans un ménage de personnes âgées et, d'autre part, de l'accumulation de capital au cours de la vie.

Les affiliés à la caisse de maladie des indépendants (industriels, commerçants, artisans) se distinguent assez largement des autres affiliés dans la mesure où les revenus de remplacement ne représentent que 42,3 % de leur revenu disponible. Le groupe des indépendants constitue la

sous-population dont le départ à la retraite est le plus tardif, par conséquent, les revenus du travail composent encore plus du quart de leur revenu. Par ailleurs, ce groupe se singularise par le poids des revenus du capital dans le revenu disponible (30 %). Ces revenus compensent des pensions de vieillesse relativement faibles.

La part des revenus du travail reste encore relativement importante, entre 17 % et 32 %, pour les retraités affiliés à la caisse de maladie des ouvriers, des employés privés, des fonctionnaires publics et à la caisse agricole. En ce qui concerne la part des revenus du capital, hormis les indépendants, ce sont les employés privés, les employés de l'Arbed, les fonctionnaires publics et les agriculteurs qui assurent entre 10 % et 20 % de leur budget grâce à ce type de revenu.

Dès lors que l'on exclut les ménages qui comptent au moins une personne active, c'est-à-dire en appliquant uniquement l'analyse aux ménages de personnes âgées ne disposant d'aucun revenu du travail (cf. *tableau 6*), les différences de composition du revenu disponible sont encore plus aiguës. Les ouvriers, les fonctionnaires communaux et les employés des CFL à la retraite assurent plus de 90 % de leur revenu disponible par les revenus de remplacement. Les employés de l'Arbed, les fonctionnaires publics et les agriculteurs à la retraite détiennent des revenus du capital qui forment entre 15 et 20 % de leur revenu disponible. Les affiliés à la caisse de maladie des employés privés, c'est-à-dire les anciens salariés du secteur privé qui exerçaient une activité essentiellement intellectuelle et les non-salariés qui exerçaient une activité professionnelle intellectuelle non-commerciale (médecin, avocat, architecte...) garantissent un quart de leur revenu disponible grâce au revenu du capital. Pour les indépendants retraités qui exerçaient une activité commerciale, le poids des revenus du capital représente plus de 40 % de leur revenu disponible.

⁷ La caisse de maladie permet d'approcher au plus près l'ancienne catégorie professionnelle des personnes âgées.

Tableau 4 : Composition du revenu disponible des personnes âgées selon l'âge du chef de ménage en 1997 (en %)

	Revenus du travail	Revenus du capital	Revenus de remplacement	Autres revenus	Ensemble
60 à 64 ans	31,2	6,8	60,2	1,8	100
65 à 69 ans	16,0	14,9	68,6	0,5	100
70 à 74 ans	11,1	12,3	75,5	1,1	100
75 à 79 ans	7,1	8,8	83,2	0,9	100
80 ans et plus	5,6	19,6	74,3	0,5	100
Ensemble	16,8	11,8	70,3	1,1	100

Source : PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

Tableau 5 : Composition du revenu disponible des personnes âgées selon l'affiliation du chef de ménage à une caisse de maladie en 1997 (en %)

	Revenus du travail	Revenus du capital	Revenus de remplacement	Autres revenus	Ensemble
Ouvriers	21,4	2,4	74,5	1,7	100
Ouvriers ARBED	13,1	2,9	83,0	1,1	100
Employés privés	17,0	19,5	62,6	0,9	100
Employés ARBED	3,8	15,6	78,8	1,8	100
Fonction. commun.	11,0	4,5	84,3	0,2	100
Fonction. publics	18,0	11,0	70,3	0,7	100
Profes. indépend.	26,3	30,8	42,3	0,7	100
Caisse agricole	31,6	10,0	56,7	1,7	100
CFL	5,1	7,1	87,3	0,5	100
Ensemble	16,8	11,8	70,3	1,1	100

Source : PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

Tableau 6 : Composition du revenu disponible des personnes âgées (à l'exception des ménages qui comptent au moins une personne active) selon l'affiliation du chef de ménage à une caisse de maladie en 1997 (en %)

	Revenus du capital	Revenus de remplacement	Autres revenus	Ensemble
Ouvriers	2,1	96,6	1,2	100
Ouvriers ARBED	2,9	96,1	1,0	100
Employés privés	24,7	74,8	0,6	100
Employés ARBED	15,8	82,1	2,0	100
Fonctionnaires communaux	5,2	94,6	0,2	100
Fonctionnaires publics	14,3	84,8	0,9	100
Professions indépendantes	41,7	58,3	0,0	100
Caisse agricole	15,2	82,6	2,2	100
CFL	6,1	93,5	0,4	100
Ensemble	15,6	83,5	0,9	100

Source : PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

UN NIVEAU DE VIE MOYEN DES PERSONNES AGEES QUI CACHE DES DIFFERENCES SELON LE TYPE DE MENAGE ET L'ANCIENNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- Le type de ménage

Parmi l'ensemble des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus, les hommes isolés disposent, en 1997, du niveau de vie le plus élevé, près de 100 000 LUF/mois (cf. tableau 7). La pension de vieillesse compose l'essentiel de leur revenu. En revanche, les femmes isolées, très souvent veuves et titulaires d'une pension de survie, principale composante de leur revenu et qui équivaut environ à 75 % de la pension de leur conjoint décédé, disposent d'un niveau de vie dépassant à peine 70 000 LUF/mois, soit un peu plus de 73 % du niveau de vie des hommes isolés. Par rapport à 1987, cet écart s'est pourtant fortement réduit. A cette époque, le niveau de vie des femmes isolées de 60 ans ou plus ne représentait que 56 % du niveau de vie de leurs homologues masculins.

Les couples de personnes âgées⁸ sans autres personnes dans le ménage disposent d'un niveau de vie équivalent à 75 000 LUF/mois. Dans ce type de ménage, le mari est la plupart du temps le seul apporteur de revenu, seulement 10 % des femmes de 60 ans ou plus vivant en couple disposent de revenus personnels. Dès lors qu'une autre personne, souvent un enfant adulte actif n'ayant pas encore quitté le domicile parental, vit avec un couple de personnes âgées ou une personne âgée isolée, le niveau de vie atteint en moyenne 91 000 LUF/mois.

- L'ancienne activité professionnelle

L'affiliation à une caisse de maladie, même si elle ne renvoie pas d'une manière suffisamment précise à l'activité professionnelle actuellement ou précédemment exercée, distingue d'une part les grands groupes de professions et d'autre part, sauf exceptions⁹, les deux types de régimes de pension auxquels les affiliés sont soumis : contributif et statutaire.

⁸ La personne de référence du ménage, la plupart du temps le mari, est âgée de 60 ans ou plus tandis que l'épouse n'a pas obligatoirement plus de 60 ans.

⁹ Si les employés publics et les employés communaux sont affiliés à la caisse de maladie des fonctionnaires publics et communaux, ils sont soumis au régime de pension contributif. Le statut de fonctionnaire peut leur être attribué sous certaines conditions, alors ils seront soumis au régime statutaire.

Le régime statutaire s'applique aux fonctionnaires de l'Etat, des communes et des établissements publics. Le régime contributif s'applique, par défaut, aux autres salariés et aux indépendants.

Les personnes soumises au régime de pension contributif se répartissent dans les caisses de maladie suivantes :

- la caisse de maladie des ouvriers affine les personnes exerçant une activité salariée principalement manuelle (caisse de maladie des ouvriers et caisse de maladie des ouvriers de l'Arbed),
- la caisse des employés privés affine les personnes exerçant une activité salariée principalement intellectuelle et celles exerçant une activité non commerciale de nature intellectuelle (caisse de maladie des employés privés et caisse de maladie des employés privés de l'Arbed),
- la caisse de maladie des indépendants affine les artisans, commerçants et industriels,

- la caisse de maladie agricole est compétente pour les personnes affiliées au titre d'une activité ressortissant de la chambre d'agriculture.

Les personnes soumises au régime de pension statutaire se répartissent dans les caisses de maladie suivantes :

- la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics de l'Etat,
- la caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux,
- la caisse de maladie des agents et employés de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL).

Ces différents groupes ne sont pas, du point de vue des professions qui y sont relevées, des groupes très homogènes. Par exemple, au sein de la caisse des employés privés l'éventail des professions est relativement large. On y trouve des cadres supérieurs, des secrétaires, des employés de banque, des

guichetiers. Sont affiliés à la caisse des indépendants, des industriels propriétaires de grandes entreprises et des épiciers de village en activité ou à la retraite. Toutefois, les différences de niveau vie moyen observées, selon l'affiliation à une caisse de maladie de la personne de référence du ménage, sont révélatrices, pour les personnes âgées, de leur revenu professionnel passé et, pour la faible proportion de personnes de 60 ans ou plus encore en activité de leur revenu professionnel actuel.

Le niveau de vie moyen des personnes âgées approche en 1997, 79 000 LUF/mois. Au bas de l'échelle des niveaux de vie se situent les personnes âgées affiliées à la caisse de maladie des ouvriers et à la caisse de maladie agricole. En moyenne, leur niveau de vie est équivalent à 55 % du niveau de vie des personnes âgées affiliées à la caisse des professions indépendantes ou à la caisse des fonctionnaires publics. Ces deux catégories bénéficient du niveau de vie le plus élevé (cf. tableau 8).

Tableau 7 : Evolution du niveau de vie moyen des personnes âgées selon le type de ménage entre 1987 et 1997

	1987	1997 (francs courants)	1997 (francs constants de 1987)	Evolution 1987 à 1997 (en francs courants)	Evolution 1987 à 1997 (en francs constants 1987)
Homme isolé	65300	98380	76608	50,6 %	17,3 %
Femme isolée	36924	72532	56480	96,4 %	53,0 %
Couple sans autres personnes	40213	74792	58240	86,0 %	44,8 %
Isolé ou couple avec autre(s) personne(s)	45213	91140	70970	101,6 %	57,0 %
Ensemble	43 186	78 950	61 478	82,8 %	42,4 %

Sources : PSELL1(1987) et PSELL2(1997) - CEPS/Instead

Tableau 8 : Niveau de vie moyen et médian des personnes âgées selon la caisse de maladie du chef de ménage en 1997 (en LUF)

	Ensemble des personnes de 60 ans ou plus		Ensemble des personnes de 60 ans ou plus à l'exclusion des ménages qui comptent au moins un actif ayant un emploi	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Ouvriers	58148	55250	53445	50530
Ouvriers ARBED	59826	56070	57190	54833
Employés privés	92304	75333	86218	70722
Employés ARBED	83951	69273	81446	66666
Fonctionnaires communaux	93641	96670	88919	91000
Fonctionnaires publics	103775	94933	98672	85537
Professions indépendantes (commerçants, industriels, artisans)	108701	79378	91490	70784
Caisse agricole	65327	66000	61994	58507
CFL	80915	75000	78176	73504
Ensemble	78 950	69 000	75 403	66 666

Source : PSELL2 (1997) / CEPS/Instead

Les personnes âgées affiliées à la caisse des employés privés ont un niveau de vie moyen qui atteint 85 % du niveau de vie des catégories les plus nanties. Du fait de l'hétérogénéité des professions affiliées à ce système, la dispersion des niveaux de vie autour de la moyenne est relativement élevée. Alors que le niveau de vie moyen des personnes âgées affiliées à la caisse de maladie des employés privés s'élève à 92 300 LUF/mois, le niveau de vie médian atteint seulement 75 000 LUF/mois. Ce même constat est d'ailleurs observé pour les affiliés à la caisse des professions indépendantes, le niveau de vie moyen se situe à 108 700 LUF/mois mais un ménage sur deux a un niveau de vie inférieur à 79 000 LUF/mois.

LE NIVEAU DES PENSIONS DE VIEILLESSE ET DE SURVIE

Au niveau individuel, 51,8 % des personnes de 60 ans ou plus bénéficient d'une pension de vieillesse et 23,5 % d'une pension de survie, essentiellement des femmes. Les femmes sont relativement rares à bénéficier d'une pension de vieillesse, 24,5 %, alors que les hommes âgés de 60 ans ou plus sont plus de 85 % à bénéficier de ce type de revenu.

Lorsqu'on fixe la limite d'âge à 65 ans, âge légal de la retraite, 97 % des hommes touchent une pension de vieillesse pour 28 % de femmes.

- Les pensions de vieillesse

En 1997, le montant moyen des retraites des personnes de 60 ans ou plus s'élève à 72 139 LUF/mois. Néanmoins, ce montant moyen couvre des situations fort différentes que l'enquête ne capte pas. Le montant moyen ne distingue pas les retraites complètes des retraites partielles, c'est-à-dire fonction de la période de cotisation. Ce montant moyen ne renvoie, dès lors, qu'une image relativement grossière du niveau des pensions de vieillesse. Lorsqu'on distingue le montant moyen des pensions de vieillesse des hommes et des femmes, de très grands écarts apparaissent. En moyenne, les hommes bénéficient d'une pension de vieillesse de 84 000 LUF/mois pour 38 500 LUF/mois pour

les femmes. Cet écart rend compte, en partie, des périodes de cotisations effectuées par les hommes et les femmes. Les hommes, très souvent, ont effectué une carrière complète d'assurance alors que les femmes, elles, ont très souvent interrompu leur carrière professionnelle pour se consacrer à l'éducation des enfants. L'analyse des pensions de vieillesse des hommes, en excluant les pensions inférieures à 30 000 LUF (1,5 % des pensions de vieillesse des hommes), donne une image plus conforme à la réalité. Si l'on distingue, dans ce cas, les pensions qui relèvent du régime contributif de celles qui relèvent du régime statutaire, le montant moyen des premières s'élève à 75 500 LUF/mois et celui des secondes à 111 500 LUF/mois (cf. tableau 9). Ces différences sont, en partie, le résultat de la manière dont est fixée la pension. Dans le cas du régime contributif, la pension est fonction du montant de l'ensemble des revenus, traitements cotisables et de la période d'assurance. Dans le cas du régime statutaire, la pension est fonction du dernier traitement, soit généralement le plus élevé dans une carrière de fonctionnaire ou d'agent d'un établissement public, et du nombre d'années de service.

- Les pensions de survie

Les pensions de survie ou de réversion sont essentiellement touchées par les femmes. Ce type de

revenu est la seule source de revenu pour 7 femmes veuves de 60 ans ou plus sur dix. Le montant moyen des pensions de survie s'élève à 51 000 LUF. Il est légèrement plus élevé lorsque la pension de survie constitue la seule source de revenu du ménage, 56 300 LUF/mois (dispositions anti-cumul).

Les pensions de survie sont calculées par rapport aux majorations auxquelles l'assuré décédé aurait droit. Par conséquent, la même hiérarchie que celle relative aux pensions de vieillesse est observée. Le montant moyen des pensions de survie du régime contributif s'élève à 52 700 LUF/mois, celui des pensions de survie du régime statutaire à 67 000 LUF.

Pour conclure, le niveau de vie des personnes âgées au Luxembourg a fortement progressé ces dernières années. Elles occupent une position confortable dans la hiérarchie des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Bien que des différences de niveau de vie subsistent au sein de la population des personnes âgées, elles tendent toutefois à se réduire. Les programmes de pensions actuels, essentiellement servies au titre de la sécurité sociale, (retraite, survie, invalidité) contribuent largement au bien-être économique des 60 ans ou plus.

Tableau 9 : Montants mensuels moyens des pensions de vieillesse perçues par les hommes selon le type de régime et selon l'affiliation à une caisse de maladie en 1997 (en LUF)

Caisse de maladie	
<i>Régime contributif :</i>	75 500
Employés Arbed	95 700
Employés privés	92 250
C.M.O. Arbed	72 338
Professions indépendantes	68 500
C.N.A.M.O	64 150
Caisse agricole (effectif faible)	39 000
<i>Régime statutaire :</i>	111 500
Fonctionnaires & Employés publics	122 000
Fonctionnaires & Employés communaux	109 500
CFL	100 800
Ensemble	84 000

Source : PSELL2 (1997) - CEPS/Instead

DEJA PARUS DANS LA SERIE *POPULATION ET EMPLOI – CONDITIONS DE VIE DES MENAGES*

Année	Numéro	Titre des articles
1995	1	<i>Enquêtes Budgets des Ménages 1993</i>
	2	<i>Le revenu des ménages entre 1985 et 1992 Pour une mesure du risque de surendettement Les déplacements domicile-travail Les devoirs à domicile Etre au chômage au Luxembourg</i>
1996	3	<i>Typologie des communes selon le taux d'équipement des ménages Les comportements de consommation au Luxembourg Les inégalités dans les dépenses de consommation Les pressions différentielles des besoins fondamentaux sur le budget des ménages La vie de travail se raccourcit ? Un modèle masculin</i>
	4	<i>Analyse comparative des politiques de prestations familiales au Luxembourg, en France, en Belgique et en Allemagne</i>
1997	5	<i>Le revenu des ménages en 1994 Comportements de dépenses et mode de vie. Une typologie des ménages La consommation de loisirs au Luxembourg</i>
	6	<i>Revenus et logements</i>
	7	<i>Les ménages analysent : aujourd'hui et demain Etre locataire : choix ou contrainte ?</i>
	8	<i>Revenu et niveau de vie des ménages en 1995 : comment se situent-ils par rapport à 1994 ? Bilan de la précarité pécuniaire au Luxembourg L'endettement des ménages au Luxembourg en 1994</i>
1998	9	<i>1997-1998, les ménages analysent leur pays</i>
	10	<i>Simulation de politiques de prestations familiales en Europe</i>
	11	<i>Revenu disponible et niveau de vie des ménages</i>
	12	<i>Devenir propriétaire : les raisons de ce choix et les aides reçues</i>
1999	13	<i>Equipement ménager et équipement audiovisuel : qui possède quoi ? Le sentiment de solitude : quelle population est la plus concernée ?</i>
	14	<i>Revenus du capital et patrimoine immobilier</i>